

## 50% des réalisations déjà atteintes à mi-parcours du mandat de la Cvr au Burundi

PANA, 19 novembre 2017 Bujumbura, Burundi - Le rapport de mi-parcours du mandat de quatre ans indique que la Commission nationale pour la vérité et la réconciliation (Cvr) a déjà visité six des 18 provinces du pays et compte les porter à neuf pour le reste de l'année, dans le cadre de ses missions constitutionnelles d'enquêter sur les "violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire" commises durant la période allant de la date de l'indépendance, le 1er juillet 1962, au 4 décembre 2008, date de la fin de la dernière grande guerre civile au Burundi.

Au sortir de la tutelle coloniale belge, le pays a connu deux grandes guerres civiles à connotation ethnique ayant fait autour de 500.000 victimes, entre 1972 et 1993, selon les estimations des Nations unies qui se proposent, par ailleurs, de mettre sur pied un tribunal spécial pour entendre et réprimer ceux des crimes impunis relevant du droit international au Burundi. Depuis le lancement officiel des investigations, le 1er septembre 2016, un total de 14.892 dépositions ont été recueillies en rapport avec les crimes du passé, auprès de 412 témoins ou victimes, à Bujumbura, la capitale, 5.000 à Ngozi, dans la troisième ville du pays, et ailleurs dans de petites provinces burundaises. La Cvr est une émanation de l'accord d'août 2000, à Arusha, en Tanzanie, ayant mis fin à la guerre civile de 1993 à 2006, mais n'a pu entrer en vigueur de manière effective, qu'en 2016. À cause des contraintes matérielles, financières et humaines, le travail de la Cvr est rendu encore difficile par un défaut de consensus des différents acteurs politiques burundais, l'opposition estimant à « inopportun » d'enquêter dans un contexte marqué par une nouvelle grave crise des élections controversées et marquées de violences de masse de 2015. En dépit de ces contraintes, les membres de la Cvr poursuivent leur travail de terrain et disent rencontrer une « parfaite adhésion » de simples citoyens, contrairement aux élites intellectuelles des grandes villes plus réticentes. Les chiffres du Burundi profond témoignent de cette adhésion spontanée de simples citoyens, comme le montre le rapport à mi-parcours de la Cvr. À titre indicatif, la Cvr dit avoir déjà auditionné, à ce jour, 3.168 déposants à Karusi, 1.624 à Mwaro, 2.305 à Muramya, trois provinces du centre du Burundi, et 2.323 personnes qui se sont confiées à elle, à Ruyigi, plus à l'est. Dans ces provinces du centre, des fosses communes supposées contenir des restes humains des conflits passés au Burundi ont été citées par des témoins mais restent à confirmer par des experts, selon le même rapport. Dans ces mêmes provinces du centre, la Cvr a pris connaissance de 17.434 cas de personnes assassinées ou disparues depuis 1965, 1881 présumés auteurs des massacres et quatre fosses communes vues de ses enquêteurs, sur 697 fosses allouées par la population. Au cours des deux prochaines années qui suivent le mandat de la Cvr, il est prévu de terminer tout le travail d'enquête, d'analyse et de production d'un rapport final au Gouvernement, à l'Assemblée nationale, au Sénat et aux Nations unies pour toutes fins utiles. D'autres compétences dévolues à la Cvr consistent à élucider les violations des « droits économiques et sociaux majeurs », à établir les responsabilités individuelles et collectives de leurs auteurs aux fins de réparations matérielles et morales. La Cvr est aussi tenue de dresser la liste des personnes, autant burundaises qu'étrangères, qui se sont distinguées dans la protection des vies humaines pendant les différentes crises ainsi que celle des victimes qui ont accordé le pardon et celle qui en ont bénéficié. Sur le plan symbolique, il est prévu une date de la Journée nationale de commémoration des victimes des violations des droits de la personne humaine, l'érection, sur des sites identifiés, de monuments de la réconciliation et de la mémoire aux niveaux national, provincial et local, la conception et la réalisation d'autres ouvrages et œuvres symboliques. Au niveau politique, il sera procédé à des réformes des institutions pour garantir la « non-répétition » des événements du passé, afin de « bâtir une société burundaise juste et démocratique » ou encore la réécriture d'une histoire « la plus partagée par tous ».

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});